

Paris, le 7 avril 2020

Communiqué de presse

CGPC lance CGPC ASSURANCES

CGPC - l'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés - qui a l'ambition d'accompagner au mieux les courtiers et les mandataires d'intermédiaire d'assurances tant en prévoyance et IARD qu'en assurance-vie, en cette année 2020 très troublée, annonce le lancement de CGPC ASSURANCES.

CGPC Assurances a vocation à devenir une association de représentation des courtiers et mandataires d'intermédiaire d'assurances.

En 2021, la loi imposera en effet à ces intermédiaires d'assurance d'adhérer à une association professionnelle agréée en charge de l'accompagnement et du suivi de leur activité au plan de la conformité à la réglementation.

Le respect par eux d'un code de bonne conduite, leur contribution à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la qualité de leur traitement des données personnelles dont ils disposent seront plus que jamais au cœur des préoccupations du régulateur.

CGPC Assurances propose à ces professionnels un pack d'accompagnement pour engager dès à présent l'amélioration de leur conformité :

- un audit d'auto-évaluation en ligne du niveau de cette conformité aisé à réaliser,
- un code de bonne conduite accompagné de documents types à utiliser pour appliquer la nouvelle réglementation,
- une formation à distance sur le thème « *Être conforme à la réglementation en tant qu'intermédiaire en distribution d'assurances* » permettant d'appréhender le contenu du code et la bonne manière de le mettre en œuvre ainsi que de définir un programme d'amélioration de la conformité.

En tant que membre de CGPC Assurances, lesdits professionnels bénéficieront de plus d'une assistance juridique, fournie par les juristes de Covéa protection juridique, ainsi que de l'accès à un service de médiation rendu par La médiation de l'assurance.

CGPC a par ailleurs déposé un dossier à l'AMF pour redevenir une association représentative de CIF et lancera très prochainement, CGPC IOBSP, puisque la co-régulation va aussi concerner ces intermédiaires du monde du crédit immobilier.

Raymond Leban, président de CGPC explique :

« Nos conseillers certifiés CIF nous demandent un « guichet unique » pour leur accompagnement et leur représentation. Nous ne pouvons pas rester sourds à cette demande. Nous avons donc déposé un dossier pour redevenir une association agréée par l'AMF à ce titre, à travers :

- CGPC CIF

en même temps que nous prenons nos dispositions pour donner corps à :

- CGPC ASSURANCES
- CGPC IOBSP

et

- CGPC IMMOBILIER (CARTE T) »

A propos de CGPC

CGPC : une vocation de certification professionnelle au service de la protection du consommateur-épargnant

Créée en 1996, CGPC est une association à but non lucratif dont la vocation est de contribuer à la protection du consommateur-épargnant en formant et mettant à sa disposition des conseillers en gestion de patrimoine certifiés (CGPC), compétents et engagés au plan éthique.

CGPC promeut et administre la certification des conseillers en gestion de patrimoine (CGP) en organisant des formations préparatoires à cette certification et un examen national de certification qui couvrent l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation de conseil en gestion de patrimoine et qui incluent une vérification de l'aptitude à conduire le processus de conseil «au mieux des intérêts du client ».

La certification « Conseiller en gestion de patrimoine » /CFP® délivrée par CGPC est *enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles* (RNCP) au niveau 7 du Cadre Européen des Certifications, qui est celui du *master*.

Elle permet d'utiliser la dénomination « Certified Financial Planner™ » (communauté de 190 000 professionnels dans 27 pays) et de se prévaloir de la norme ISO 22 222 de « Personal Financial Planning »*. Référencée dans la spécialité de formation (NSF) 313 « Finance, banque, assurance, immobilier », la certification confère les qualifications professionnelles requises pour exercer les quatre activités réglementées constitutives du métier de conseil en gestion de patrimoine (statuts CIF, courtier en assurances, courtier en IOBSP, intermédiaire en immobilier avec la carte T).

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr

* CGPC est la seule instance en France agréée par le Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP® pour le monde, et habilitée à délivrer ma certification ISO22222.